

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 05 MARS 2026

**Présents :** Maryse AUBRY, Fabien BONINO, Monique BOUTEILLE, Jérôme CICILE, Carinne PICCA, Elisabeth SACIER, Alfred SAPONE, Nancy SAPONE, Stéphane SIMON

**Excusés :** Frédérique PELLISSIER

**Absents :** Romain BERGIER, Laurent GIRARD-BEGUIER

**Secrétaire de séance :** Carine PICCA

En début de séance, le PV de la séance du 12 février 2026 est approuvé.

### **1 – REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et délégué aux finances, explique que le 17 février dernier, 2 membres du bureau d'étude BEGEAT (PLU) se sont déplacées à Puimisson pour 2 réunions de travail, le matin à l'aérodrome et l'après-midi à la DDT. Il était évident que la mairie se devait de les inviter à déjeuner. Une incompréhension entre le restaurateur et la mairie a fait que le maire a réglé la facture en direct.

Il convient donc que cette facture d'un montant de 101€ soit remboursée à Monsieur le maire. Il est rappelé que les invitations au restaurant, payée par la mairie, ont été extrêmement rares durant cette mandature. Cela n'est arrivé que 3 fois, l'Office du Tourisme, le Préfet ainsi que la Sous-Préfète pour un montant total de 475€.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE le remboursement de la facture d'un montant de 101€ à Monsieur Fabien BONINO.**

### **2 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et délégué aux finances, rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est la fusion entre le compte administratif et le compte de gestion. Ce document rédigé par l'ordonnateur et le trésorier qui retrace toutes les dépenses et les recettes de l'année N-1. Après avoir vérifié que nos comptes étaient en parfaite concordance, la trésorerie de Forcalquier et la secrétaire ont alimenté ce CFU qu'il est nécessaire d'approuver par délibération.

Il présente les résultats de l'exercice 2025 :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes 2025	734 384.18€
Dépenses 2025	737 537.38€
Résultats 2025	3 153.20€
Résultats antérieurs	163 818.60€

**Résultats de clôture            160 665.40€**

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes 2025	83 515.31€
Dépenses 2025	78 563.22€
Résultats 2025	4 952.09€
Résultats antérieurs	129 054.57€

**Résultats de clôture            - 124 102.48€**

#### **RESTES A REALISER 2025**

Recettes	130 572.00€
Dépenses	55 208.80€
Résultats RAR	- 48 739.28€

**Le maire quitte la séance et, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le CFU 2025.**

### **3 - AFFECTATION DES RESULTATS**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et délégué aux finances explique qu'il est nécessaire de reporter les résultats de l'année 2025 sur le budget de l'année 2026 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 111 926.12€ à reporter à l'article 002 (fonctionnement recettes)
- Déficit d'investissement : 124 102.48€ à reporter à l'article 001 (investissement dépenses)
- Affectation en réserve : 48 739.28€ à reporter à l'article 1068 (investissement recettes)

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de reporter les résultats 2025 sur le budget primitif 2026 comme énoncé ci-dessus.**

### **4 - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Rappel des taux des taxes locales votés en 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : 36.91%
- Taxe foncière (non bâti) : 69.85%
- Taxe d'habitation : 6.09%

Pour rappel également, le conseil municipal a voté une majoration de 30% de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de ne pas augmenter les taux des taxes et APPROUVE les taux énoncés ci-dessus.**

### **5 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et responsable de la commission finance, présente les propositions de versement de subventions aux associations et demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur chaque proposition :

	2026	DECISION
BUDO 04	300€	Acceptée à l'unanimité
LA BOULE BLANCHE	500€	Acceptée à 8 voix pour, 1 voix contre
LOU MISTRAOU	500€	Acceptée à 8 voix pour et 1 contre
RENDEZ-VOUS PUIMOISSON	1 300€	Acceptée à l'unanimité
AMICALE DES POMPIERS	500€	Acceptée à l'unanimité
HORIZON	600€	Acceptée à l'unanimité (Maryse Aubry, membre du bureau de cette association, ne prend pas part au vote)
POETES DES HAUTES TERRES	200€	Acceptée à l'unanimité
SECOURS CATHOLIQUE	50€	Acceptée à l'unanimité
SECOURS POPULAIRE	50€	Acceptée à l'unanimité
LA SIFFLEUSE	320€	Acceptée à 8 voix pour et 1 contre
TENNIS CLUB	100€	Acceptée à l'unanimité
RESTOS DU COEUR	50€	Acceptée à l'unanimité
LES AMIS DE L'EPI BLEU	100€	Acceptée à l'unanimité
ECOLE DE SKI RIEZ	50€	Acceptée à l'unanimité
FNACA	50€	Acceptée à l'unanimité
COMITE DES FETES	750€	Acceptée à l'unanimité
CROIX ROUGE	50€	Acceptée à l'unanimité
SUR LES TRACES DE MARIA BORRELY	300€	Acceptée à l'unanimité (Carinne Picca et Elisabeth Sacier, membres du bureau de cette association, ne prennent pas part au vote)
MINI RANCH RIEZ	100€	Acceptée à l'unanimité

LES CHATS DE JOSIE	100€	Acceptée à l'unanimité
LES ENFANTS DU VERDON	350€	Acceptée à l'unanimité

Toutes les propositions énumérées ci-dessus étant acceptées à la majorité, le conseil municipal charge le Maire de faire émettre les mandats de paiement correspondants.

#### **6 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et délégué aux finances, présente les propositions budgétaires 2024 par section et par chapitre :

#### **FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre 011 – Charges à caractères générales : 174 418.79  
Chapitre 012 – Charges de personnel : 483 500.00  
Chapitre 014 – Atténuations de produits : 8 520.00  
Chapitre 65 – Autres de gestion courante (dont indemnités élus) : 104 801.39  
Chapitre 66 – Charges financières : 150.00  
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (titres prescrits) : 2 448.94  
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 46 282.00  
**TOTAL : 820 121.12**

#### **FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 57 700.00  
Chapitre 70 – Produits des services : 92 283.00  
Chapitre 73 – Impôts et taxes : 389 412.00  
Chapitre 74 – Dotations et participations : 168 800.00  
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 111 926.12  
**TOTAL : 820 121.12**

#### **INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 28 560.00  
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versée : 10 555.00  
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 77 729.80  
Chapitre 001 – Déficit antérieur reporté : 124 102.48  
**TOTAL : 240 947.28**

#### **INVESTISSEMENT RECETTES**

Chapitre 024 – Produit de cession : 104 500.00  
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 10 996.00  
Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 29 430.00  
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 46 282.00  
1068 – Affectation des résultats : 49 739.28  
**TOTAL : 240 947.28**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les propositions budgétaires 2026 ci-dessus énoncées.**

#### **7 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et délégué aux finances, explique la notion de fongibilité des crédits : cela consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante doit l'autoriser, à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe (avec un maximum réglementaire autorisé de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ; les taux choisis peuvent être différents selon les sections). L'information concernant ces virements de crédits doit être transmise à la préfecture et au comptable.

Il propose de donner l'autorisation au taux maximum autorisé soit 7,5 %.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la mise en place de la fongibilité des crédits au taux de 7,5%.**

### **8 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et délégué aux finances, informe que la ligne de trésorerie ouverte l'an passé arrive à échéance le 24 avril prochain.

Proposition est donc faite de la renouveler dans les mêmes conditions :

Crédit agricole : 50 000.00€  
Taux d'intérêts : EURIBOR 3 mois + marge 0.70%  
Commission non utilisation : offert  
Commission de confirmation : 0.20 % soit 100€  
Frais de dossier : offert

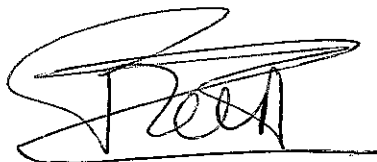
**Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de renouveler la ligne de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessus.**

### **9 - QUESTIONS DIVERSES**

\* Fondation Arnaud : Carinne PICCA explique que nous avons reçu 3 devis pour la réfection du mur écroulé et que nous avons fait une déclaration d'assurance. Un expert viendra sur place le 20 mars.  
Le maire ajoute qu'il a fait visiter la Fondation le 03 mars à une agente immobilière.

\* Acquisition camion par l'association Les Amis de l'Epi Bleu : Le maire rappelle que l'association Les Amis de l'Epi Bleu ont pour projet d'acheter un véhicule afin de pouvoir transporter des résidents. Un rendez-vous devait avoir lieu avec le directeur de l'EHPAD mais ce dernier a annulé. Maryse Aubry proposera un nouveau rendez-vous et proposera à l'association de s'orienter plutôt vers une location de véhicule plutôt qu'une acquisition.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA



Le maire,  
Fabien BONINO





**Séance du 05/03/2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Etaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTEILLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Etaient excusés :** Frédérique PELLISSIER

**Etaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Carinne PICCA

Date de convocation  
26/03/2026

**REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Alfred SAPONE, adjoint au maire délégué aux finances, explique que le bureau d'étude en charge de notre PLU est venu travailler sur la commune toute la journée du 17 février 2026. Il était prévu de les inviter à déjeuner au restaurant mais, suite à une incompréhension entre la mairie et le restaurateur, Monsieur le maire a réglé la facture directement pour un montant de 101€ (cent un euros).

Il convient donc que cette dépense soit, exceptionnellement, remboursée à Monsieur le maire

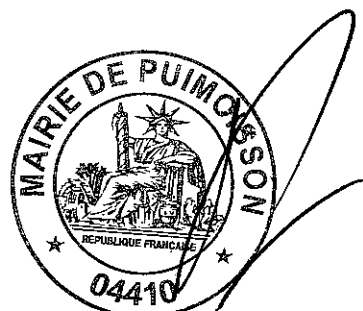
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le remboursement de la facture de 101€ (cent un euros) à Monsieur Fabien BONINO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Le Maire,  
Fabien BONINO





**Séance du 05/03/2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Etaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTEILLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Etaient excusés :** Frédérique PELLISSIER

**Etaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Carinne PICCA

Date de convocation  
26/03/2026

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des juridictions financières ;

**Vu** l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963 ;

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable unique ;

**Vu** la délibération n° 59/21 du 21 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

**Vu** la délibération n° 27/22 du 30 juin 2022 portant sur le report de l'expérimentation du CFU au 1er janvier 2023 ;

**Vu** la présentation du CFU par Monsieur Alfred SAPONE, adjoint au maire responsable de la commission des finances ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant les éléments susvisés ;**

## Présentation du Compte Financier Unique 2025

### INVESTISSEMENT

Dépenses Prévues : 265 438.00

Réalisé : 78 563.22

Recettes Prévues : 265 438.00

Réalisé : 83 515.31

Résultat de l'exercice : 4 952.09

Résultat antérieur : - 129 054.57

Reste à réaliser

Dépenses : 55 208.80

Recettes : 130 572.00

Résultat de clôture : - 48 739.28

### FONCTIONNEMENT

Dépenses Prévues : 851 509.60

Réalisé : 737 537.38

Recettes Prévues : 851 509.60

Réalisé : 734 384.18

Résultat de l'exercice : - 3 153.20

Résultat antérieur : 163 818.60

Résultat de clôture : 160 665.40

Monsieur le maire quitte la séance et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

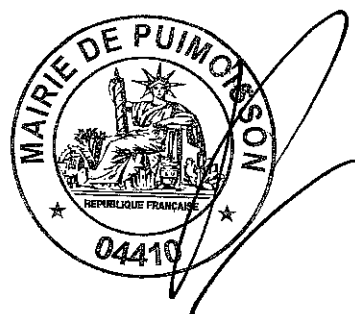
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA



Le Maire,  
Fabien BONINO





Séance du 05/03/2026

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Etaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTEILLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Etaient excusés :** Mme PELLISSIER Frédérique

**Etaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Carinne PICCA

Date de convocation  
26/03/2026

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 dont les résultats s'établissent ainsi :

- Un déficit de fonctionnement de : 3 153.20€  
- Un excédent reporté de : 163 818.60€  
**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 160 665.40€**

- Un excédent d'investissement de : 4 952.09€  
- Un déficit reporté de : 129 054.57€  
**Soit un déficit d'investissement cumulé de : 124 102.48€**

-Un excédent des restes à réaliser de : 75 363.20€  
**Soit un résultat de clôture de 48 739.28€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

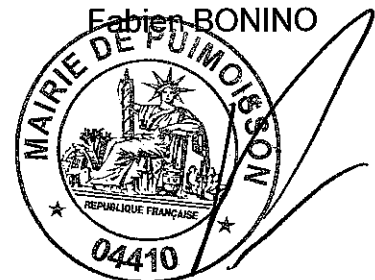
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2025 : EXCEDENT	160 665.40€
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (D001)	124 102.48€
AFFECTATION EN RESERVE (1068)	48 739.28€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (R002)	111 926.12€

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Le Maire,  
Fabien BONINO





**Séance du 05/03/2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Etaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTEILLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Etaient excusés :** Mme PELLISSIER Frédérique

**Etaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Carinne PICCA

Date de convocation  
26/03/2026

**VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales

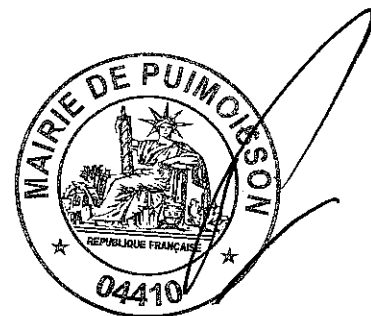
**VOTE** les taux des taxes locales pour 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,91%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.85%
- Taxe d'habitation : 6.09%

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Le Maire,  
Fabien BONINO





**Séance du 05/03/2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 9  
Pour :  
Contre :  
Abstentions :

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Étaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTELLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Étaient excusés :** Mme PELLISSIER Frédérique,

**Étaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Carinne PICCA

Date de convocation  
26/03/2026

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et responsable de la commission finance, présente les propositions de versement de subventions aux associations et demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer sur chaque proposition :

	2026	DECISION
BUDO 04	300€	Acceptée à l'unanimité
LA BOULE BLANCHE	500€	Acceptée à 8 voix pour, 1 voix contre
LOU MISTRAOU	500€	Acceptée à 8 voix pour et 1 contre
RENDEZ-VOUS PUIMOISSON	1 300€	Acceptée à l'unanimité
AMICALE DES POMPIERS	500€	Acceptée à l'unanimité
HORIZON	600€	Acceptée à l'unanimité (Maryse Aubry, membre du bureau de cette association, ne prend pas part au vote)
POETES DES HAUTES TERRES	200€	Acceptée à l'unanimité
SECOURS CATHOLIQUE	50€	Acceptée à l'unanimité
SECOURS POPULAIRE	50€	Acceptée à l'unanimité
LA SIFFLEUSE	320€	Acceptée à 8 voix pour et 1 contre
TENNIS CLUB	100€	Acceptée à l'unanimité
RESTOS DU COEUR	50€	Acceptée à l'unanimité
LES AMIS DE L'EPI BLEU	100€	Acceptée à l'unanimité
ECOLE DE SKI RIEZ	50€	Acceptée à l'unanimité
FNACA	50€	Acceptée à l'unanimité
COMITE DES FETES	750€	Acceptée à l'unanimité
CROIX ROUGE	50€	Acceptée à l'unanimité
SUR LES TRACES DE MARIA BORRELY	300€	Acceptée à l'unanimité (Carinne Picca et Elisabeth Sacier, membres du bureau de cette association, ne prennent pas part au vote)
MINI RANCH RIEZ	100€	Acceptée à l'unanimité
LES CHATS DE JOSIE	100€	Acceptée à l'unanimité
LES ENFANTS DU VERDON	350€	Acceptée à l'unanimité

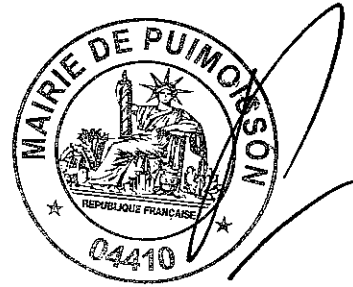
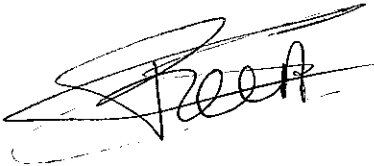
Toutes les propositions énumérées ci-dessus étant acceptées à la majorité,

Le conseil municipal charge le Maire de faire émettre les mandats de paiement correspondants

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Le Maire,  
Fabien BONINO





**Séance du 05/03/2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Etaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTEILLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Etaient excusés :** Mme PELLISSIER Frédérique

**Etaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Carinne PICCA

Date de convocation  
26/03/2026

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et responsable de la commission finance présente les propositions budgétaires suivantes :

**FONCTIONNEMENT DEPENSES**

Chapitre 011 – Charges à caractères générales : 174 418.79  
Chapitre 012 – Charges de personnel : 483 500.00  
Chapitre 014 – Atténuations de produits : 8 520.00  
Chapitre 65 – Autres de gestion courante (dont indemnités élus) : 104 801.39  
Chapitre 66 – Charges financières : 150.00  
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (titres prescrits) : 2 448.94  
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 46 282.00  
**TOTAL : 820 121.12**

**FONCTIONNEMENT RECETTES**

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 57 700.00  
Chapitre 70 – Produits des services : 92 283.00  
Chapitre 73 – Impôts et taxes : 389 412.00  
Chapitre 74 – Dotations et participations : 168 800.00  
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 111 926.12  
**TOTAL : 820 121.12**

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 28 560.00  
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versée : 10 555.00  
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 77 729.80  
Chapitre 001 – Déficit antérieur reporté : 124 102.48  
**TOTAL : 240 947.28**

## **INVESTISSEMENT RECETTES**

Chapitre 024 – Produit de cession : 104 500.00

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : 10 996.00

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 29 430.00

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 46 282.00

1068 – Affectation des résultats : 49 739.28

**TOTAL : 240 947.28**

Après s'être fait expliquer certains points, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

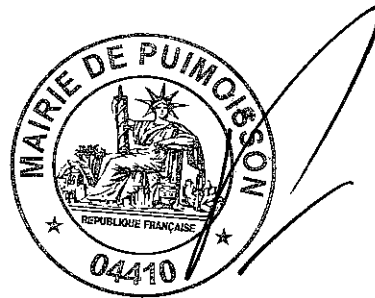
APPROUVE les propositions budgétaires ci-dessus énoncées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA



Le Maire,  
Fabien BONINO





**Séance du 05/03/2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12

Présents : 9

Absents : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Etaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTEILLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Etaient excusés :** Mme PELLISSIER Frédérique,

**Etaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Carinne PICCA

Date de convocation  
26/03/2026

**MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et responsable de la commission finance, rappelle que depuis le passage à la nomenclature comptable M57, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction budgétaire M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet d'ajuster, si besoin, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. Le conseil municipal est informé, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

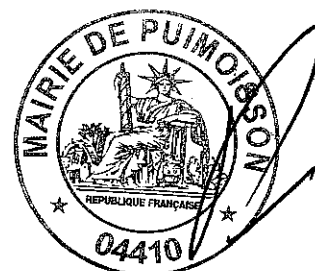
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour  
extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Carinne PICCA

Le Maire,  
Fabien BONINO





Séance du 05/03/2026

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12  
Présents : 9  
Absents : 3  
Nombre de suffrages  
exprimés : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six le 05 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien BONINO, Maire.

**Etaient présents :**

Mme AUBRY Maryse, M. BONINO Fabien, Mme BOUTEILLE Monique, M. CICILE Jérôme, Mme PICCA Carinne, Mme SACIER Elisabeth, M. SAPONE Alfred, Mme SAPONE Nancy, M. SIMON Stéphane

**Etaient excusés :** Mme PELLISSIER Frédérique,

**Etaient absents :** M. BERGIER Romain, M. GIRARD-BEGUIER Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :**

Date de convocation  
26/03/2026

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Alfred SAPONE, adjoint au maire et responsable de la commission finance informe l'assemblée que la ligne de trésorerie ouverte l'an passé arrive à échéance le 24 avril prochain et qu'il est donc nécessaire de la renouveler dans les mêmes conditions à savoir :

Etablissement prêteur : Crédit agricole  
Montant de la ligne de trésorerie : 50 000.00€  
Taux d'intérêts : EURIBOR 3 mois + marge 0.70%  
Commission non utilisation : offert  
Commission de confirmation : 0.20 % soit 100€  
Frais de dossier : offert

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du crédit agricole

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à la souscription de cette ligne de trésorerie

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Le Maire,  
Fabien BONINO

